

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° II-31

présenté par

M. Guy Bricout, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Jean-Louis Bricout, M. Castellani,  
M. de Courson, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin,  
M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile,  
M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

-----

## ARTICLE 35

### ÉTAT B

#### Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Accès et retour à l'emploi	0	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi <i>action 02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences (ligne nouvelle)</i>	134 000 000	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	134 000 000	134 000 000
<b>TOTAUX</b>	134 000 000	134 000 000	
<b>SOLDE</b>	0	0	0

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Chaque année, depuis 7 ans et la création de l'EPIC Afpa, faute de stratégie aboutissant à résultats positifs, l'opérateur public reçoit systématiquement des subventions exceptionnelles en fin d'année.

Ø 35,758 Millions d'Euros en 2017,

Ø 150,483 Millions d'Euros en 2018,

Ø 142,01 Millions d'Euros en 2019,

Ø 207,662 Millions d'Euros en 2019

Ø 120,645 Millions d'Euros en 2021,

Ø 138,000 millions d'Euros en 2022

Ø 149 millions d'euros versés à ce jour en 2023

Près de 943,558 millions en 7 ans de subventions exceptionnelles, soit 134,794 millions en moyenne par an.

A ces subventions, se rajoutent les pertes effectives cumulées pour cette période à 213 millions d'euros

Le budget non voté dans le projet de loi de finances se retrouve finalement, 12 mois plus tard dans la colonne « subvention exceptionnelle » de l'Afpa. Ce qui pousse l'Afpa à financer des coûts contrats de CDD et travailleurs intérimaires beaucoup plus chers que des CDI sur ces mesures qui pourtant sont structurellement menées depuis plusieurs années.

L'Etat demande chaque année à l'Afpa de mettre en œuvre la politique d'insertion et d'inclusion professionnelle et reconduit, chaque année, des opérations structurelles spécifiques pour des publics éloignés de l'emploi (Prépa compétences, programme 16/18, Hope).

Cette gestion grève encore plus le budget de l'Afpa qui embauche 1900 CDD ETPT par an, actuellement à l'Afpa et 5200 CDI. Avec une charge salariale moyenne de 48 000 € par salarié, la transformation de cette subvention dite « exceptionnelle », mais annuellement reconduite, en programme d'intervention permettrait à l'Afpa de pérenniser 1700 CDD, mais surtout d'économiser 17 % de cette somme sur des frais de structure direct et indirects.

Il est proposé de transformer cette subvention exceptionnelle qui dure depuis 6 ans de l'ordre de 134 millions d'euros en moyenne par an, sous forme de subvention pérenne de 134 millions d'euros.

En conséquence, cet amendement vise à abonder l'action 02 – Amélioration de l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences du Programme Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi à hauteur de 134